

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 AVRIL 2026 (validé en réunion de conseil du 12 mai 2026)

Étaient présents : Mr CHAMPAGNE, Maire - Mme DOUDARD - Mr LORY - Mme BOURCIN et Mr CHARLOT, Adjoints au Maire - Mr MARGOTTIN - Mme LEVANNIER - Mr LERAY - Mr GÉRAULT - Mr DESTOUCHES - Mme BUCHARD - Mme ROUZIERE - Mme DUVAL et Mr LOURDAIS

Était excusée : Mme FEILLER

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal affecte l'excédent de fonctionnement de 441 450,45 € au budget primitif 2026 de la Commune de la façon suivante :

- ↪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) = 94 990,93 €
- ↪ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) = 346 459,52 €
- ↪ Déficit d'investissement reporté (compte 001) = 1 331,42 €

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DE LA COMMUNE ET DU LOTISSEMENT DES LILAS

### ① Budget primitif 2026 de la commune :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	463 024.47 €	Produits des services, du domaine...	270 031.48 €
Charges de personnel et frais assimilés	462 200.00 €	Impôts et taxes	35 785.00 €
Atténuations de produits	92 031.00 €	Fiscalité locale	521 010.00 €
Autres charges de gestion courante	108 509.53 €	Dotations et participations	308 885.00 €
Charges financières	12 000.00 €	Autres produits de gestion courante	51 000.00 €
Charges spécifiques	500.00 €	Produits spécifiques	0 €
Dotations aux provisions et dépréciations	657 €	Atténuations de charges	8 000.00 €
Dotations aux amortissements	25 249.00 €	Reprises sur amortissements	0 €
Virement à la section d'investissement	377 000.00 €	Excédent antérieur reporté	346 459.52 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 541 171.00 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 541 171.00 €</b>

#### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Emprunts et dettes assimilés	53 825.53 €	Subventions d'investissement	114 869.30 €
Dépôts et cautionnements	1 000.00 €	Dépôts et cautionnements	1 000.00 €
Subventions d'investissement	0 €	FCTVA	44 000.00 €
Subventions d'équipement	0 €	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Immobilisations incorporelles	0 €	Amortissements des immobilisations	25 249.00 €
Immobilisations corporelles	0 €	Emprunts et dettes assimilés	0 €
Immobilisations en cours	600 777.81 €	Virement de la section de fonctionnement	377 000.00 €
Autres immobilisations financières	174.47 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	94 990.93 €
Déficit antérieur reporté	1 331.42 €	Excédent antérieur reporté	0 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>657 109.23 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>657 109.23 €</b>

### ② Budget primitif 2026 du lotissement des lilas :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	1 000.00 €	Produits des services	0 €
Autres charges de gestion courante	0 €	Autres produits de gestion courante	825.53 €
Variation en-cours de production biens	42 361.53 €	Variation en-cours de production biens	42 536.00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>43 361.53 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>43 361.53 €</b>

#### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Emprunts et dettes assimilés	0 €	Emprunts et dettes assimilés	174.47 €
Stocks	42 536.00 €	Stocks	42 361.53 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>42 536.00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>42 536.00 €</b>

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 52,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 60,67 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale = 22,12 %

La recette attendue est de 408 024 €. Elle représente 34,15 % des recettes du budget primitif 2026.

Ces taux sont les mêmes depuis 2009.

### PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation de la mairie, à savoir remplacement de toutes les menuiseries et réfection de la toiture dont une des cheminées menace de tomber.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ Accepte la réalisation des travaux de rénovation de la mairie.
  - ☞ Décide de retenir les entreprises les moins-disantes, à savoir :
    - Pour le remplacement des menuiseries : l'entreprise POUPIN de LOIRON-RUILLÉ pour un montant de 27 841,30 € HT.
    - Pour la réfection de la toiture : l'entreprise BÉCHÉ de St-Denis-de-Gastines pour un montant de 20 824,50 € HT.
- Soit un total de travaux de 48 665,80 € HT (58 398,96 € TTC).
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à engager les dépenses nécessaires.

### TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN RURAL N° 56 « LA RENAISSANCE DU TAILLIS »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection d'une partie de ce chemin qui est en très mauvais état et n'a jamais été goudronné.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise ORAIN pour un montant de 16 170,50 € HT.

\*\*\*\*\*

Compte-rendu exact, vu par Mr Christophe DESTOUCHES, le secrétaire de séance.